

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 01-449-1934 promulguant dans la colonie le décret-du 6 mars 1934, portant mise en application provisoire de la convention de commerce et de navigation et de l'arrangement complémentaire entre la France et l'Espagne, signés à Paris le 6 mars 1934.

n° 01-449-1934

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
30 avril 1934

Numéro JO
n° 449 du 30/04/1934

Date du numéro
30 avril 1934

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 15 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires: Vu le décret du 6 mars 1934, portant mise en application provisoire de la convention de commerce et de navigation et de l'arrangement complémentaire entre la France et l'Espagne, signés à Paris, le 6 mars 1934, inséré au Journal officiel de la République française du 11 mars 1934: la circulaire du Ministre des colonies n° 275 du 19 mars 1934.

TEXTE INTÉGRAL

Art 1

Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 6 mars 1934: susvisé portant mise en application provisoire de la convention de commerce et de navigation et de l'arrangement complémentaire entre la France et l'Espagne signés à Paris le 6 mars 1934.

Art 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

C'HAPON-BAISSAC.